



## Compte rendu Réunion de CLE du Boulonnais du 16 juillet 2019

### **Personne présentes :**

Mme Paulette Juilien – Peuvion – CR Hauts de France  
Mme Nathalie Thelliez – Maire Hardinghen  
M. Philippe Leleu – CC Desvres Samer  
M. Alain Barré – Maire Beuvrequen  
M. Francis Ruelle – Maire Wimereux  
M. Denis Joly – Maire de Ferques  
M. Michel Dufay – Maire Belle et Houillefort  
M. Yves Hennequin – Maire Hesdigneul les Boulogne  
M. Martin Lorge – 6<sup>ème</sup> section de wateringues  
M. David Verhille – Directeur Veolia  
M. Olivier Poulain – Carrières du Boulonnais  
M. Paulin Lecomte – SRC Normandie  
M. Jean Sébastien Fasquelle – AFB  
M. Ludovic Lemaire – AEAP  
Mme Nathalie Lemaire – AEAP  
M. Jedele – DDTM62  
M. Etienne Dubaille – Conservatoire du Littoral  
M. Laurent Lejeune – DREAL Hauts de France  
M. Olivier Prévost – DREAL Hauts de France  
Mme Sylvie Flament – CAB  
M. Jean Philippe Vennin – M. Le Sous-Préfet de Boulogne sur Mer  
M. Daniel Parenty – Président de la CLE et du Symsageb  
Mme Frédérique Barbet – Chargée de mission SAGE – CLE du Boulonnais

### **Personnes excusées ayant donné pouvoir :**

M. Franck Poulain – CCI  
M. Derrar – PNR Caps et Marais d'Opale  
Mme Gilliers – Parc Naturel Marin  
M. Dominique Godefroy – CAB  
M. Claude Bailly – Maire de Samer  
M. Daniel Renard – CD Canoë Kayak  
M. Franck Parenty – Maire Bazinghen  
M. De Lauriston – SDPPR 62  
M. Gaston Callewaert – Maire de Camiers  
M. Le Préfet coordonnateur de Bassin

**Nombre de délégués en exercice : 39 // Nombre de délégués présents : 20 // Nombre de pouvoirs : 9  
Quorum : 29 présents et représentés / 26 -> quorum atteint**

### **Ordre du jour :**

- Etat d'avancement des études en cours : Loi Notre ; GEMAPI ; Plan de Gestion Wateringues ; Contrat de Marais de la Slack ; MES et Carrières
- Etat d'avancement des travaux GEMA en cours du SYMSAGEB
- Présentation du projet Bacs à Marée avec Rivages Propres et Nature Libre
- Propositions d'actions PAPI à réaliser à court terme
- Situation Hydrologique cours d'eau et nappes par la DREAL Hauts de France
- Etat d'avancement du SAGE du Boulonnais

- Retour sur Journée GEMAPI organisée par Veolia et réunion Agence de l'Eau avec les présidents de CLE
- Perspectives d'évolution des SAGE

## **1. Etat d'avancement des études en cours**

Loi Notre : La minorité de blocage a été atteinte sur le territoire notamment de la CCDS. Un report de la prise de compétences est donc projeté à 2026 au lieu de 2020. Pour la CCPO, une délibération pour la prise de compétences ou non est en cours de discussion. Pour le reste du territoire, les compétences sont déjà transférées.

Etude GEMAPI : L'étude a démarré en mars 2018. La phase 3 est en cours avec l'élaboration des scénarii prospectifs et un projet de convention financière.

PDG Wateringues : Le dossier de PDG pour les 10 prochaines années a été travaillé en concertation avec nos services et ceux du PNR. L'instruction administrative est en cours, la CLE donnera un avis favorable dans le sens où cela a entièrement été discuté en amont sur les entretiens de cours d'eau et fossés programmés année par année, la façon de faire, les mesures d'accompagnement en restauration écologique et la compatibilité entière avec les mesures du SAGE qui demande cet établissement de PDG.

Contrat de Marais : Par la suite, à l'horizon 2020, un contrat de Marais devrait pouvoir voir le jour avec le PNR. Le PDG Wateringues en fera partie. Le but est de pouvoir cadrer l'ensemble des actions et des partenaires qui travaille dans la basse vallée pour maintenir sa biodiversité et sa vocation agricole. Cela donnera plus de lisibilité aux financeurs et plus de cohérence aux politiques en place sur ce secteur.

MES et carrières : L'association CIME a proposé à la DREAL la réalisation d'une étude hydraulique et de sensibilité environnementale pour évaluer les impacts d'un relèvement de seuil de rejet de matières en suspension au milieu récepteur. L'étude a démarré en avril 2019 pour une durée de 10 mois avec le bureau d'études Antéa et sous-traitant Hydrosphère. La CLE a suivi l'élaboration du cahier des charges.

**M. Lorge** demande s'il y aura relèvement de seuils avec nouvel apport de MES.

**Mme Barbet** répond qu'il n'y en aura pas si l'étude montre que cela est incompatible.

**M. Poulain** indique que cette étude a été commanditée en raison des difficultés de réalisation d'abattement de MES à la sortie des carrières pour respecter un seuil qui est plus contraignant que la valeur nationale.

## **2. Etat d'avancement des travaux GEMA en cours**

Sont présentés les travaux réalisés entre janvier et juillet 2019 ainsi que la programmation jusque fin 2019.

**M. Parenty** précise que le Symsageb a signé un Plan Concerté sur l'Eau avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui permet de caler une programmation annuelle des études et travaux définie pour les 3 prochaines années.

Il faut rester au plus proche de ce qui a été inscrit au PCE pour être financé. Si les communes ont des travaux à prévoir, il faut nous consulter au préalable pour voir ce qu'il est possible de prendre en charge.

**M. Lemaire** insiste sur le fait que cette programmation permet une meilleure lisibilité et un meilleur suivi des actions prévues sur le territoire. Au même titre que les PPC qui étaient signés auparavant avec les EPCI sur la partie assainissement, les PCE permettent de bien répondre aux enjeux avec une programmation obligatoire, ce qui est plus facile à gérer pour le maître d'ouvrage mais aussi pour le financeur. Sans cette programmation, les opérations ne seront pas financées.

### **3. Présentation du projet de Bac à Marée**

Le projet de bacs à marée est mis en place en collaboration avec l'association Nature Libre, Rivages Propres et la CLE du Boulonnais. Une installation de 10 BAM est prévue sur notre littoral pour ramasser les déchets dans les laisses de mer après les marées. Tout le monde peut y contribuer. Ils ne sont pas situés sur les zones de baignade déjà nettoyées par les collectivités. Ils sont placés stratégiquement sur des secteurs très fréquentés mais qui ne font pas l'objet de nettoyage. Une phase test est prévue en 2020 sur une durée de 6 mois. Si le projet s'avère efficace, il sera pérennisé.

Objectif : ramassage des déchets, tri des déchets par l'asso pour quantification des types de déchets, recherche de solutions de traitement ou de valorisation de ces déchets.

Le projet sera financé par l'appel à projets du PNM des estuaires picards et mer d'Opale, l'Etat et les EPCI.

Le montage du dossier est en cours.

**M. Prévost** précise que le projet bac à marée est intéressant. Il indique également qu'un nouvel état des lieux des masses d'eaux côtières est en cours et qu'une problématique de HAP (Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques) a été identifiée. La source étant essentiellement liée à la combustion. Il précise aussi que des molécules nouvelles sont constamment inventoriées en raison notamment du fait que l'on soit sur un cycle continu de connaissance. De plus, il est à noter que l'on trouve également des molécules chimiques telles que des phytosanitaires interdits en France et qu'il ne s'agit pas des molécules filles mais bien des molécules mères. La problématique est donc plus large que la France car la question se pose des circuits parallèles mais aussi des apports atmosphériques issus du Royaume Uni ou de l'Europe de l'Est. Des efforts sont à poursuivre également sur la problématique d'eutrophisation notamment concernant les apports en nitrates.

**Mme Juilien-Peuvion** demande si les EPCI ont été informés.

**Mme Barbet** précise qu'une rencontre est prévue avec M. Sarpaux de la CCT2C et M. Godefroy de la CAB semaine 30.

**M. Dubaille** ajoute que ce type de projet est également lancé sur d'autres régions françaises.

**Mme Barbet** répond que c'est effectivement le cas du côté de La Rochelle avec le projet T.E.O. et que l'association Nature Libre est en contact avec eux pour le retour d'expérience.

**M. Verhille** indique que sur la partie Déchets, une réflexion est menée sur les filets de pêche, et que des filières existent mais que cette problématique est complexe à appréhender en raison de la « qualité nécessaire » des déchets voués à être valorisés.

### **4. Propositions d'actions PAPI à réaliser à court terme**

(Fiches actions remises sur table ou jointes au présent CR si absent de la réunion)

L'objectif est de mettre en avant les différentes actions qui pourraient être mises en place rapidement pour passer à la mise en œuvre opérationnelle du PAPI.

- Axe I : actions 4 et 7
- Axe II : action 4
- Axe III : actions 3, 4 et 7
- Problématique déchets post-crués

**Mme Barbet** précise qu'il est important de viser des partenaires en local avec matériels à disposition, des équipes formées et en service d'astreinte. Elle évoque notamment l'exercice de gestion de crise qui a pu être mené avec la CAB et Veolia concernant l'eau potable.

**Mme Flament** indique qu'il s'agissait effectivement d'un exercice simulant une pollution sur les réseaux d'adduction d'eau potable dans le secteur du lycée Branly.

**M. Verhille** précise que c'est un exercice de crise, les services sont informés au moment de la crise et sont mobilisés durant toute la durée de la résolution de problème. C'est un exercice qui permet de générer un certain nombre d'actions très concrètes et qui permet de voir ce qu'il est nécessaire d'améliorer en termes de coordination, de communication et de renfort de moyens matériels. C'est un exercice très formateur et nécessaire pour bien gérer les situations de crise. Veolia a également mis en place ce type d'exercice en région Ile de France pour une problématique d'inondations. Le retour d'expériences est intéressant, il conviendrait de s'en inspirer en cas de mise en place d'exercices sur le Boulonnais.

#### **5. Situation Hydrologique cours d'eau et nappes (présentation par M. Lejeune DREAL)**

**M. Lejeune** indique que des étiages forts se répètent tous les ans depuis 3 ans. Les situations hydrauliques actuelles, si elles persistent, risquent d'engendrer des problèmes d'approvisionnement à l'automne. Si les années se ressemblent dans les années à venir, il conviendra de prendre en compte ces problématiques d'étiage y compris en hiver pour les travaux de GEMA.

**M. Parenty** s'interroge sur les mesures à prendre.

**M. Verhille** indique qu'une diversification des forages existe pour pouvoir prélever en nappes, et palier à l'utilisation de la prise d'eau de surface de Carly. Les forages de Saint Léonard constitue a priori un bon secours stable. Le Molinet à Samer est sous surveillance car son niveau suit souvent les mêmes variations que la rivière. La sécurisation des approvisionnements et leur diversité est une priorité.

**Mme Flament** ajoute que les besoins annuels sont pour le moment satisfaits. La problématique de la disponibilité à un instant t se pose car les différentes ressources ne sont pas toujours mobilisables au moment nécessaire. Exemple : à l'automne, les galeries captantes ne sont pas à niveau et la Liane est très turbide, il faut donc prendre en relais l'approvisionnement par les forages. Des travaux de pérennisation des forages sont à entreprendre et une réflexion est à mener sur l'augmentation de la capacité de certains d'entre eux.

**M. Verhille** indique qu'en cas de problèmes sévères, les citernes sont prêtes.

**M. Jedele** précise que les services de l'Etat se réunissent régulièrement pour suivre l'état des ressources. En raison des conditions météorologiques défavorables et des indications des stations de référence, un nouvel arrêté sécheresse avec alerte de 1<sup>er</sup> niveau est paru le 12 juillet dernier. Certaines restrictions d'usage sont à respecter.

#### **6. Etat d'avancement du SAGE du Boulonnais**

Une procédure de modification simple du document de SAGE pourrait être envisagée (et non une procédure lourde avec enquête publique pour révision) d'ici 2022 afin de mettre à jour le SAGE avec le futur SDAGE 2022-2027 et d'inclure d'ici fin 2020 des cartes avec les Zones à Enjeu Environnemental. La CLE interrogera les services de l'Etat sur le sujet d'ici la fin d'année.

**M. Lemaire** indique que ces cartes de ZEE sont nécessaires afin de pouvoir traiter les pollutions diffuses liées à l'assainissement non collectif. Le 11<sup>ème</sup> programme de financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie accompagnera de manière financière les projets dont la localisation est reprise en ZEE ou ZES. En dehors il n'y aura pas d'aide. Ces cartes n'ont pu paraître à ce jour en raison du retard pris sur les diagnostics et contrôles non réalisés sur le territoire alors que ceux-ci devaient être effectués pour 2012. Ces éléments sont nécessaires à la base du travail de définition des cartes.

**M. Parenty** suggère que les Présidents d'EPCI puissent nous faire intervenir en conseil communautaire pour avancer sur le sujet.

**M. Lejeune** ajoute qu'en retour d'expériences sur d'autres SAGE d'Artois Picardie, il a été difficile de bâtir une méthodologie unique en raison du flou de l'arrêté ministériel de 2012. Sans diagnostic, le travail est impossible. Il est nécessaire de prendre appui sur les organismes de terrain tels que l'AFB pour mieux localiser les masses d'eau polluées. Il rappelle également que le particulier dispose d'un délai de 4 ans pour se mettre en conformité à compter de la définition de la ZEE.

Concernant l'arrêté préfectoral de nomination de la CLE, il prend son terme au 29 novembre 2019.

**Mme Barbet** interroge la DDTM62 sur le choix opportun :

- Procéder à une réélection avant la fin d'année 2019 pour avoir une CLE valide jusqu'aux élections municipales,
- Attendre les municipales prévues en mars 2020, sous peine d'avoir une CLE qui ne pourra donner de délibération valable administrativement parlant jusqu'à nouvelle nomination post-élections.

**M. Parenty** insiste sur la nécessité de trouver une solution afin de ne pas perdre de temps et d'avoir une CLE sans cesse en décalage avec les élections qui ne lui permette pas de se réunir.

**Mme Juilien – Peuvion** demande s'il est possible de procéder à une prolongation de l'arrêté.

**M. Jedele** répond qu'une prolongation n'est pas possible. Il propose d'anticiper le nouvel arrêté de la CLE pour qu'il puisse être pris dès la fin de l'échéance du mandat de 6 ans de la CLE actuelle. Pour ce faire, il conviendra d'envoyer une proposition de structure de CLE au Préfet.

#### **7. Retour sur la journée GEMAPI organisée par Veolia et la réunion Politiques Locales de l'Eau organisée par l'Agence de l'Eau et la DREAL avec les présidents de CLE**

**Mme Barbet** présente les 2 journées organisées avec leur programme, leur échelle et les objectifs. Les discussions ont été intéressantes car elles ont permis d'informer les Elus sur le sujet de l'organisation de la GEMAPI et des politiques locales de l'Eau mises en œuvre sur les différents territoires de SAGE.

Un questionnaire au Living Lab de Nausicaa a été mis en place une semaine avant la journée GEMAPI organisée par Veolia, afin de connaître l'avis de la population sur les risques inondations et la gestion de l'eau. Environ 3000 questionnaires ont été remplis en une semaine.

La sensibilisation prend tout son sens lorsqu'on obtient encore des réponses surprenantes telles que :

- « Une station d'épuration sert à traiter l'eau potable »
- « Il faut endiguer les cours d'eau pour éviter les inondations. »

Nous avons encore du chemin à parcourir pour sensibiliser la population aux réels enjeux de l'eau et de sa gestion.

#### **8. Perspectives d'évolution des SAGE**

**M. Parenty** précise que suite à la rencontre avec le Préfet coordonnateur de Bassin lors de la Journée organisée par l'Agence de l'Eau et la DREAL, il a été signalé que les SAGE sont les outils à la bonne échelle pour assurer une gestion cohérente de l'eau. Le pouvoir du SAGE et des CLE va s'avérer renforcé d'ici les prochaines années en raison de leur utilité, de leur pertinence d'actions et du contexte de rareté de la ressource et de changement climatique. Il rappelle que l'eau est la première substance liquide qui nous constitue et dont nous avons besoin chaque jour. C'est un bien dont la valeur est inestimable dans le contexte actuel du changement climatique.

**M. Vennin** termine la réunion en remerciant les participants de leur assiduité et des différents débats qui ont pu être menés. L'eau est un sujet sensible et cette concertation sous format de Commission Locale de l'Eau est essentielle. La mise en œuvre du SAGE n'est pas toujours simple mais elle mérite bien d'y consacrer 2 réunions de CLE par an au regard des sujets complexes abordés et de leur importance.

**Prochaine réunion -> avant fin 2019**